



Saint-Martin-en-Haut

## Conseil municipal Séance du 5 janvier 2023 (20h30)

### PROCES-VERBAL

**PRESENTS (25)** : CHAMBE Régis (Président de séance), GUYOT Jean-Luc, GRANGE Mireille, BUISSON Jean Luc, CHARDON Monique, FAYET Nathalie, FAYOLLE Bruno, CHARVOLIN Annabelle, RODRIGUEZ Gérard, FURNION Daniel, CAREL Marianne, VERICEL François, MORLON Monique, GUYOT Dominique, GUILLEMOT Jules, ESCALE Christian, RIBEIRO Carine, SANGOUARD Jérôme, TISSEUR Simone, GOUTAGNY Raphaël, RIVOIRE Thomas, CROZIER Benoit, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, VINCENT Anne, GUYON Marc

**EXCUSES (2)** : BUISSON Ghislaine, JOMAND Cécile

LE QUORUM ETANT ATTEINT, IL EST PROCEDE COMME SUIT :

#### DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

---

Jean-Luc BUISSON est désigné secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

---

Le compte-rendu de la séance publique du conseil municipal du 7 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 1. ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

---

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

## 2. OPERATION « CŒUR DE VILLAGE » - APPROBATION DE L'OPERATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

La requalification des espaces publics du centre-bourg représente un fort enjeu pour la vitalité économique mais également le cadre de vie des habitants des communes en général.

C'est également vrai pour notre commune, d'autant que :

- L'état de la place de l'église et celui du parking sous la mairie se sont largement aggravés au fil du temps
- Que les futurs usages des locaux de l'ex centre technique (usages qui restent à inventer) nécessiteront un réaménagement de ce parking
- Que globalement nos espaces actuels présentent un caractère trop minéral au regard de l'évolution climatique

Il a donc été décidé une requalification des espaces publics suivants : place de l'église, place neuve, descente de la mairie, parking sous la marie (rebaptisé belvédère). Ce projet se déroulera en deux phases du fait de son importance et en rapport avec les capacités financières de la commune.

Le montage financier de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
concours architecte - paysager	10 000 €	Etat (DSIL)	330 000 €
maitrise d'œuvre Agence Sud	130 000 €	Département phase 1	110 000 €
travaux		Département phase 2	
travaux phase 1	375 000 €	Département phase 3	
travaux phase 2	523 000 €	région	
travaux phase 3	295 000 €	emprunt	1 100 000 €
total travaux	1 193 000 €	récupération TVA (16%)	240 000 €
imprévus 15%	200 000 €		
total travaux dont imprévus	1 393 000 €	autofinancement	59 000 €
total HT	1 533 000 €		
TVA 20 %	306 600 €		
total TTC	1 839 600 €		1 839 000 €

### phasage

phase 1	place église
phase 2	place neuve + descente mairie
phase 3	belvédère

👉 Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve l'opération et sollicite les subventions correspondantes.

### 3. REGULARISATION FONCIERE – FELIX VILLE

---

Félix VILLE vend sa propriété située au lieu-dit Les Hayes à St Martin à Thomas FLACHON.

A l'occasion de cette transaction, les notaires se sont rendus compte qu'un échange de parcelles entre la commune et la propriétaire précédente (qui avait vendu à Félix VILLE), transaction datant de 1975, n'a jamais abouti ! Cet échange se justifiait par la nécessité de détourner le chemin communal, opération qui, elle, a bien été réalisée sur le terrain.

Il s'agit aujourd'hui d'achever cette régularisation du cadastre avec :

- D'une part une cession par la commune de la parcelle N309 (92 m<sup>2</sup>) à Thomas FLACHON, à l'euro symbolique ;
- D'autre part, une cession par Félix VILLE de la parcelle N311 (93 m<sup>2</sup>) à la commune, à titre gratuit.

La commune prendra en charge l'ensemble des frais de notaire.

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, valide cette opération de régularisation.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Régis CHAMBE,  
Maire

